



Sessione di u 6 maghju di u 2024

Session du 6 mai 2024

Raportu N^u 2024-6

Rapport N° 2024-6

Evuluzione istituzionale
Evolution institutionnelle

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Lors de la session du 12 février dernier, la volonté d'un renforcement des prérogatives de la Chambre des territoires a été actée à l'unanimité.

Différentes options ont alors été proposées afin qu'elles soient relayées par chaque membre de la Chambre des territoires au sein de son intercommunalité, et puissent faire l'objet d'échanges et de travail pour aboutir à une contribution.

Parmi ces options, on trouve notamment :

- La possibilité pour la Chambre de s'auto-saisir ;
- L'intégration de l'instance dans le processus de fabrication de la norme des politiques publiques (avec les différents types d'avis : simple, obligatoire ou conforme) ;
- Les modalités selon lesquelles l'Assemblée de Corse devra tenir compte de cet avis ;
- la mise en place d'un système de « navette parlementaire », d'une commission mixte paritaire ou encore la question du pouvoir de décision final ;
- La délégation de compétences exécutives dans des domaines ou dans des matières précises.

Il a également été convenu que le bureau de la Chambre des territoires centralise l'ensemble des contributions, dans la perspective d'un nouvel échange en session plénière.

L'objectif étant de proposer une évolution du rôle et des prérogatives de la Chambre des Territoires en tout état de cause, y compris indépendamment du processus de discussions avec le Gouvernement.



Au-delà du statut de l'instance, une réflexion a été engagée sur les points suivants :

- la redéfinition des intercommunalités, de leurs périmètres, de leurs moyens et de leurs compétences ;
- la question de la représentativité directe ;
- la péréquation financière entre les territoires ;
- la mise en œuvre opérationnelle de la logique de subsidiarité.

Il vous est par conséquent proposé de prendre connaissance et de donner votre avis quant aux pistes de travail (document annexé) avancées par le bureau de la Chambre des Territoires, faisant suite au précédent rapport sur l'évolution de la Chambre des territoires, et prenant en compte les contributions proposées en retour.

Le document proposé se veut être une base de travail partagée avec l'ensemble des territoires et ne marque donc pas la fin du processus d'échanges engagé.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.